

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF20

présenté par

M. Dessigny et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

(en milliards d'euros courants)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024- 2030
Crédits de paiement de la mission "Défense"	48,04	52,04	56,04	59,04	60,74	61,74	62,63	400,00
Variation	+4	+4	+4	+3	+1,7	+1	+0,6	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proposer une évolution différente des ressources budgétaires de la mission « Défense » entre 2024 et 2030, hors charges de pensions et à périmètres constant. Les efforts d'augmentations de crédits de paiement doivent se faire dès les premières années de la Loi de Programmation Militaire pour répondre aux besoins urgents de nos Armées pour qu'elles remontent en puissance plus rapidement.

La précédente loi de programmation militaire (2019-2025) avait déjà prévu une marche de +3 Mds € en 2023, cette augmentation ayant bien été votée au PLF (budget Défense à 43,9 Mds €).

Dans cette même loi de programmation (2019-2025) en vigueur, une augmentation de +3 Mds € en 2024 était également prévue.

Au regard des besoins immédiats et afin de ne pas faire porter l'effort budgétaire sur un prochain quinquennat, il est proposé, dans le présent amendement, d'augmenter les premières marches budgétaires.